



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 038-213803364-20250324-CM_2025_22-DE



DÉLIBÉRATION : 2025-22

OBJET : DIVERS - MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR INSTALLATION DE STRUCTURES GONFLABLES

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 24 MARS 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 20 MARS 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier LAROSE

NOTE DE SYNTHÈSE :

Madame la Maire fait part de la demande de Monsieur Sebastien NOEL, domicilié à Clonas sur Varèze, qui souhaite utiliser la salle polyvalente pour l'installation d'un parc de structures gonflables avec restauration rapide sous l'intitulé « Au paradis des petits » du dimanche 20 avril au dimanche 27 avril. M. NOEL a déjà installé ce parc en 2024 avec une belle réussite et des retours positifs.

Madame la Maire propose de fixer le tarif de location à 800 € et la caution à 1 000 €.

CONSIDÉRANT la belle réussite de ce parc l'année dernière et que cette demande apportera une animation de proximité pour les enfants durant les vacances de Pâques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de mettre à disposition de Monsieur NOEL la salle polyvalente pour la période du dimanche 20 avril au dimanche 27 avril 2025 pour l'installation du parc de structure gonflable « Au paradis des petits ».

FIXE le tarif de location à **800 €** pour ladite période.

FIXE le tarif de la caution à **1 000 €**

DIT que la recette sera encaissée dans le cadre de la régie existante.

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de location et tous documents afférent à cette demande.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 25 mars 2025



Madame la Maire
Edith RUCHON

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture